

# ASSEMBLÉE NATIONALE

23 novembre 2023

---

POUR CONTRÔLER L'IMMIGRATION, AMÉLIORER L'INTÉGRATION - (N° 1855)

Adopté

## AMENDEMENT

N ° CL863

présenté par

M. Vallaud, Mme Untermaier, M. Saulignac, M. Delaporte, Mme Karamanli, M. Philippe Brun,  
Mme Keloua Hachi, M. Vicot et les membres du groupe Socialistes et apparentés

-----

### ARTICLE 1ER GA

Supprimer cet article.

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement du groupe Socialistes et apparentés vise à supprimer l'article 1er GA qui conditionne la délivrance d'un premier titre de séjour « étudiant » au dépôt d'une caution.

L'idée, frappée au coin de la suspicion, est d'éviter que les visas étudiants ne soient pas détournés de leur finalité par des étrangers l'utilisant comme un simple prétexte pour entrer en France puis s'y maintenir en situation irrégulière.

La venue d'étudiants étrangers est une chance avant tout pour nos écoles et nos universités ainsi que pour nos enseignants et nos étudiants. Evitons de s'en priver.